

SUBSTITUER

“ Mettre quelque chose en lieu et place
de quelque chose d'autre.” ¹.

2.1.	INTRODUCTION	5
2.2.	DEMOLITION / RECONSTRUCTION	11
2.3.	CONSERVATION / RESTRUCTURATION	17
2.4.	CONCLUSION	23
2.5.	BIBLIOGRAPHIE	34

INTRODUCTION

En mai 1949, le prince Rainier III accède au trône. Son accession marque un renouveau pour la Principauté et une nouvelle dynamique économique et urbaine.

Le premier objectif est de rendre Monaco attractif en dehors du Casino et aussi de diversifier le tissu économique.

Monaco, grâce au profit du Casino, a supprimé dès 1869 l'ensemble des impôts directs. La ville-état profitera quatrevingt ans plus tard de son statut de basse fiscalité pour attirer les sociétés et particuliers et développer son industrie dans le secteur de la chimie, du luxe et du bâtiment.

Les années 1950 sont placées sous le signe de la résidence privilégiée. Il y a un boom immobilier.

“ Le chiffre d'affaires du bâtiment et des travaux publics est multiplié par plus de cinq entre 1949 et 1956. De 1949 à 1972, 91 immeubles collectifs sont construits dont douze à l'initiative de l'état.” ².

“ En construisant on va attirer des gens à Monaco, on va donner plus de vie à la cité. Les Pouvoirs Publics étudient une formule de construction souple à vocation sociale puisque les gens qui viennent de l'extérieur, les frontaliers, n'ont pas la possibilité de louer des appartements à Monaco. On veut fixer en Principauté les éléments de base des entreprises et maintenir ainsi dans l'économie monégasque une grande part des salaires versés ici.” ³.

Après la deuxième Guerre Mondiale, dans un contexte à l'échelle Européenne de problématique de reconstruction, Monaco doit faire face à la saturation de son petit territoire. Apparaissent alors des solutions nouvelles d'urbanisation, à une période qui regorge de visionnaires.

De nombreuses caractéristiques de Monaco ont été exploitées pour s'engager dans une culture de la densité

au risque de la congestion. L'exiguïté du territoire a obligé à pousser la construction en hauteur et sur la mer; la forte déclivité topographique du site a incité au creusement souterrain et favorise le déploiement souple des infrastructures et l'exigence économique de rentabilité spéculative a favorisé la densité sous toutes ses formes. La projection de la ville au large, sur l'eau a aussi été exploité. Ainsi, entre creuser, s'élever et s'étendre, la ville n'a pas d'autres choix que de vaciller entre ces différentes solutions.

Les formes de l'aménagement prennent trois directions, sous sol, air et mer. Mais c'est la conquête des eaux qui apparait comme la solution principale mais difficile pour l'avenir de Monaco.

Le Prince Rainier III cherche à doter Monaco d'un plan directeur et fait appel à des architectes dont Le Corbusier. En 1959, est promulguée l'ordonnance-loi sur les principes d'aménagement urbain.

Cette volonté d'urbanisation est marquée par le souci de maîtriser deux tendances contraires qui sont la préservation du caractère typiquement méditerranéen de l'Etat, en faisant une large place au soleil, mais en ignorant l'Ecole hygiéniste qui prône l'uniformité architecturale et la couleur blanche avec des Cités idéales, et le respect d'un équilibre entre l'agression du gigantisme des grands ensembles et la dilution pavillonnaire.

Quatre axes ont été mis en place pour réussir cette volonté.

La première volonté est de privilégier une expansion verticale mais tout en gardant l'harmonie du site :

"Prévoir une nécessaire expansion verticale mais de fixer à celle-ci les limites raisonnables afin de sauvegarder l'aspect général, l'harmonie, en un mot, le site de la Principauté."

La deuxième volonté est la spécialisation des quartiers à partir des grandes transformations de 1920. Le Rocher, le quartier de Monaco-Ville doit conserver l'aspect traditionnel soit les vieilles rues et les maisons pittoresques. Le Vallon de Sainte Dévote doit rester une zone de verdure et Fontvieille devient le quartier industriel. Le quartier des Spélugues, Monte-Carlo est adapté au développement des activités touristiques avec le Casino et les hôtels. Le quartier du Larvotto, après que la voie ferrée soit mise en souterrain est la zone résidentielle de luxe.

La troisième volonté est que les espaces verts doivent être conservés ou reconstitués. A l'extrémité de la ville, au Jardin Exotique et à St Roman, les espaces verts doivent participer à l'ensemble du paysage.

“Politique de rénovation urbaine, soucieuse à la fois de progrès et de conservation, notamment pour les espaces verts existants”.

Et la quatrième volonté est l'amélioration des voies existantes et cela pour faciliter la circulation et développer des parkings.

Dans cette ordonnance, le territoire est reparti en trois secteurs : le secteur réservé, le secteur des ensembles ordonnancés et le secteur urbanisé.

Le secteur réservé comprend le Rocher et Sainte-Dévote. Le secteur des ensembles ordonnancés c'est le domaine public. Il y a des plans de coordination qui sont réalisés pour définir les dispositions générales des constructions à édifier. Les quartiers concernés sont Monte-Carlo avec le Casino et les hôtels, Fontvieille avec les industries, la Condamine avec les vieux immeubles et les Bas-Moulins et le Larvotto soit le quartier résidentiel de luxe. Le secteur urbanisé ne possède pas de plan de coordination mais comprend trois zones qui ont des normes de construction spécifiques. Une zone à gabarit moyen, une zone à gabarit

élevé et une zone de frontière.

Les caractéristiques à respecter sont le gabarit, la hauteur, l'indice de construction, les limites bâtissables, l'occupation au sol et le pourcentage des espaces verts.

De plus, à Monaco, la notion de permis de construire n'existe pas mais existe celle d'autorisation de construire. Les services techniques déposent un dossier auprès de l'administrateur des domaines pour qu'il vérifie l'objet de la demande et vise les plans qui sont ensuite transmis au service de l'urbanisme et de la construction chargé d'instruire les demandes d'autorisation de construire.

“Aucune construction, travail de terrassement ou de démolition ne peuvent être entrepris sur quelque emplacement que ce soit sans une autorisation préalable du gouvernement.”

Ceci participe sûrement à l'hétérogénéité visuelle de la ville. Il y a une volonté de garder une homogénéité dans les couleurs des immeubles mais la variation entre les constructions fait partie du caractère de Monaco.

La Principauté offre un terrain d'observation remarquable pour ce qui caractérise le miracle de la ville, à la fois ancienne et toujours jeune. La rapidité avec laquelle les bâtiments disparaissent et renaissent est impressionnante à Monaco. Dans d'autres villes, ces épisodes peuvent s'étaler sur plusieurs générations. Dans toute ville, on songe à la disparition d'un bâtiment quand ce dernier n'a plus d'usage.

Ce qui est frappant à Monaco, c'est que les bâtiments les plus emblématiques sur le plan historique et culturel sont remis en question tous les cinquante ans. Les bâtiments subissent des transformations spectaculaires pour s'adapter sans cesse à de nouveaux usages. La question patrimoniale se pose et fait débat.

Ce chapitre **Substituer** permet d'expliquer des plus ou moins importantes modifications qu'ont subi des bâtiments existants.

De la rénovation jusqu'à la démolition totale de certains bâtiments pour reconstruire du nouveau.

Dans certains cas, il y a les deux, la conservation des façades Belle Epoque mais la démolition totale du bâtiment pour son agrandissement.

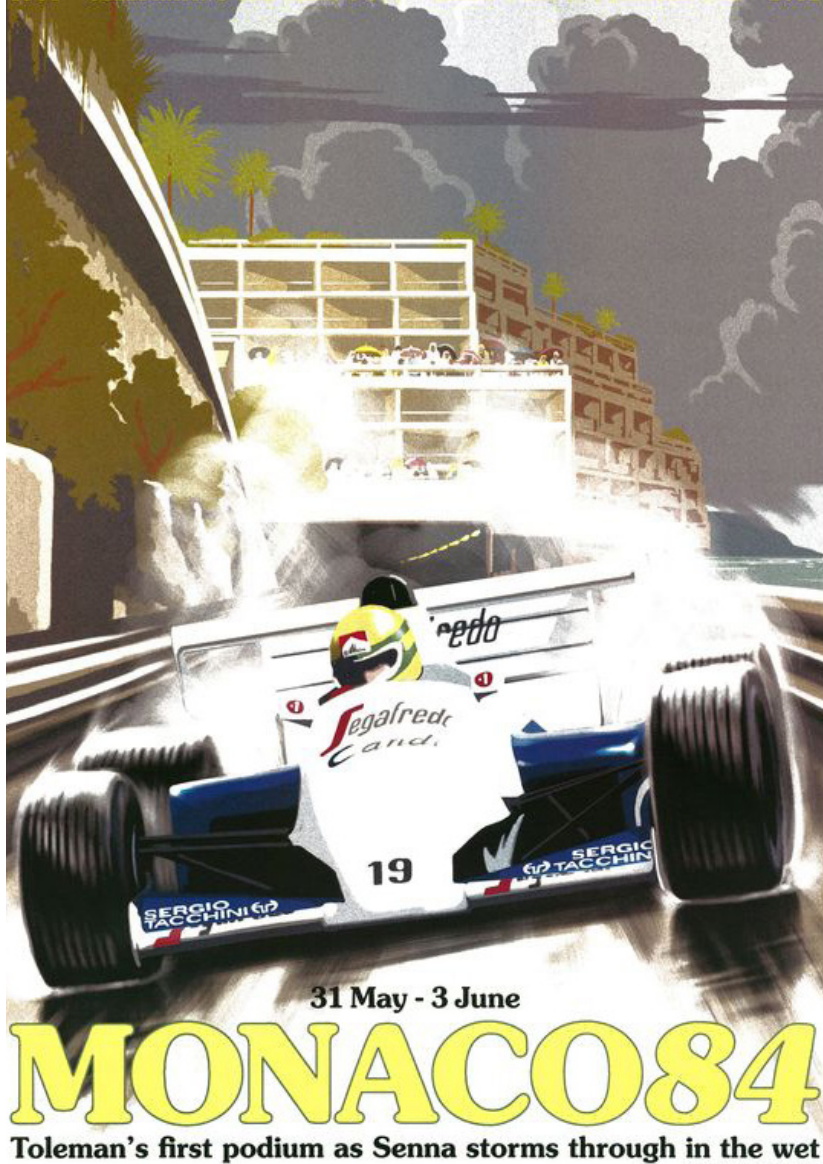
¹ Larousse

² Fouilleron, Histoire de Monaco, 2010

³ Source Ministère d'Etat

⁴ Source ordonnance souveraine

1981 • CELEBRATING THE TEAM'S 500TH GRAND PRIX IN FORMULA ONE • 2012



01

01 | Affiche Grand Prix Monaco avec en fond, le Loews Monte-Carlo | 1984

DEMOLITION / RECONSTRUCTION

*“Concernant les opérations de démolition/ reconstruction, elles sont le plus souvent liées à une opération de remembrement afin de favoriser le renouvellement urbain d’un quartier ou d’un ilot vieillissant, voire vétuste. Elles peuvent également concerner un bâti déterminé pouvant supporter un gain volumétrique. Les éléments de bâti remarquables font l’objet de dispositions particulières. Sauf anomalies importantes dans le style, les proportions ou l’équilibre général de la construction ou encore d’insalubrité, de grave désordre ou de sinistre, ces bâtis ne peuvent faire l’objet d’une démolition-reconstruction, même à l’identique.”*¹.

Dès 1913, des immeubles de rapport viennent se substituer aux villas pour la spéculation foncière. Ces évolutions sont indissociables des transformations du parcellaire et des contraintes réglementaires qui régissent hauteur, gabarits et retraits. Le territoire est peu urbanisé, ils restent très peu de parcelles disponibles, ainsi les espaces composés de maisons individuelles, se remplissent petit à petit d'**immeubles de rapport**. Par exemple, l'immeuble Les **Rotondes** (fig. 05), Le **Victoria** (fig. 04), L'**Observatoire Palace** (fig. 03). Mais pour les locataires de ces vieilles maisons, ces nouveaux immeubles sont rendus inaccessibles. La première phase de ces immeubles c'est à la Condamine mais aussi au niveau de la terrasse de Monte-Carlo.

*“La majeure partie du territoire semble à présent urbanisée ou en voie de l'être.”*².

Entre la fin du XIX s, période à laquelle la première vague d'urbanisation est achevée et aujourd'hui, des opérations de restructuration ont été conduites à la Condamine et ailleurs. Le bâti a été renouvelé, les vides ont été remplis.

Actuellement, le nombre de maisons individuelles peuvent

être comptées sur les doigts des mains car elles deviennent rares, les immeubles de luxe ont envahi l'espace.

Un projet, dont l'éclosion est prévue pour 2017 est celui de la tour **Les Giroflées** (fig. 08). Six anciennes villas de la **Rue Giroflées** dont la **Villa Lisette** et **Le Clos Fleuri** (fig. 06), qui avaient été abandonnées par ses occupants par obligation depuis plusieurs années, ont été démolies pour laisser place à cette nouvelle tour. L'architecte Jean-Michel Wilmotte a imaginé un bâtiment de 73 appartements aux lignes arrondies. La façade fera « *entrer le maximum de lumière naturelle dans les lieux sans pour autant cacher les rayons de soleil aux bâtiments voisins* ».

Des anciens immeubles ont aussi été démolis pour laisser place à de nouvelles tours. Comme le **26 Carré d'Or** (fig. 07, 09), où une tour de 18 étages prendra la place de deux anciens immeubles à Monte-Carlo. Ce nouveau complexe, c'est un projet des architectes Alexandre Giraldi et de Humbert & Poyet.

Le quartier de Monte-Carlo est aussi régulièrement restauré. Les édifices compris dans la zone historique et touristique sont restaurés, rénovés, surélevés, agrandis ou reconstruits en partie ou totalement. Comme le **Casino**, l'**Hôtel de Paris** et l'**Hôtel Hermitage** et l'**Hôtel Métropole**. Depuis 1950, le centre de Monte-Carlo se modernise et s'agrandit sans cesse. La solution est de remplacer les immeubles déjà existants par une architecture de substitution.

“Il y a une pénurie d'appartements domaniaux. Il n'y a plus de terrain disponible permettant d'envisager des opérations domaniales d'envergure. Il s'agit donc de se pencher sur la question du remembrement de quartiers vieillissants. Comme Herculis, Bel Air, Caroubiers. Mais aussi à des opérations tiroirs.” ³.

Pour répondre à ce besoin qui est toujours d'actualité, l'Etat

a acheté en 2009 la **Villa Ida** et la **Villa Le Souvenir**, dans le quartier de la Colle, pour loger les enfants du pays. Ce projet a changé dans le temps et a été beaucoup discuté. Le projet **Grand Ida** qui n'a pas encore été dessiné est prévu pour 2035, pour restructurer le quartier Plati qui est ancien et composé d'anciens immeubles parfois vétustes. Il s'agirait de remembrer une partie de la **Rue Plati** et du **Bd Rainier III** pour gagner 4'500 m². Il y a une proposition d'un projet de 600 appartements. Cette proposition de quartier renouvelé permettrait d'avoir une école, des appartements domaniaux, un immeuble pour les enfants du pays tout en regroupant les anciens occupants.

En 1971, à la place de l'ancienne gare de Monte-Carlo et à l'emplacement du tir à pigeons, le centre immobilier **Loews Monte-Carlo** (fig. 16, 17) devenu le **Fairmont Monte-Carlo** a prit place. Il a été édifié par les architectes Jean Ginsberg, Jean et José Notari et Herbert Weisskamp. Son architecture angulaire se développe autour d'un auditorium hexagonal couvert d'un toit terrasse imaginé par Victor Vassarely. Le complexe est composé d'un hôtel de 600 chambres, une piscine, un night-club, un immeuble de 100 appartements, le **Monte-Carlo Star**, et un palais des Congrès, l'**Auditorium Rainier III**, qui deviendra dès sa construction propriété de l'Etat.

En 1995, la S.B.M. commande les **Thermes marins de Monaco** (fig. 05) à la place de l'ancien établissement de bains de 1908 qui ont été démolis par les bombardements en 1944.

En 2001, certains architectes célèbres ont été invités pour réaliser des projets de restructuration du quartier Carré d'or. Certains projets comme le **Parc de Monte-Carlo** (fig. 18) montrent un grand changement du site car ils consistent en l'installation de douze tours jumelles. Christian de Portzamparc fut aussi invité et il proposa des tours **Moulin et Madone** (fig. 19). Aucun projet des ces

hypothèses iconoclastes n'a été réalisé mais l'envie de restructuration du site reste présente.

En 2008, il y a eu la publication de l'Ordonnance Souveraine redéfinissant le plan d'urbanisme du quartier dit du Carré d'Or à Monte-Carlo. En programme, il y a la volonté que le site retrouve son rôle historique dans le développement économique, social, culturel de la Ville.

En 2012, il y a eu un concours à idées d'architecture pour la **conception d'un immeuble de standing** (fig. 20) près du Casino à Monte-Carlo, Jean Nouvel a fait une proposition mais son projet n'a pas été réalisé.

Le bâtiment du **Sporting d'hiver** (fig. 12, 13) sur la place du Casino à Monte-Carlo, est un bâtiment monumental Art Deco dont la destination pourrait être reconvertie en musée ou en lieu d'exposition prestigieux. Le problème à Monaco est le manque de place. Ainsi pour 2020, le bureau Rogers Stirk Harbour + Partners et Alexandre Giraldi le bâtiment du Sporting d'Hiver sera remplacé par plusieurs corps de bâtiments s'inscrivant dans le cadre d'un projet d'urbanisme. La Salle des Arts sera reconstruite à l'identique à l'intérieur du cadre contemporain pour ainsi conserver la mémoire architecturale de l'ancien Sporting d'Hiver. Le bâtiment a été démoli et les boutiques de luxe sont relogées depuis 2015 dans les **Pavillons des Merveilles** (fig. 21) construits dans les **jardins des Boulingrins**. Ce sont cinq pavillons éphémères et de tailles différentes imaginés par l'architecte Richard Martinet.

- ¹ Interview avec Mme Marie-Pierre Gramaglia, conseiller du gouvernement pour l'Équipement, l'Environnement et l'Urbanisme en 2014, "construire une principauté moderne"
- ² Les responsables politiques et les urbanistes déclaraient en 1945
- ³ Interview Jean-Michel Cucchi, président de la commission du logement, nov. 2016



02

02 | Affiche Grand Prix Monaco avec en fond, la Condamine et le Rocher | 1966

CONSERVATION / RESTRUCTURATION

En 1976 il y eut la proposition d'instaurer à Monaco une procédure de classement des immeubles inspirée des solutions Françaises et adaptés à la spécificité des normes Monégasques. Monaco revêt un particularisme certain du fait de la cohabitation d'immeubles anciens et très modernes. L'intérêt général est que cet équilibre soit préservé afin de maintenir la spécificité esthétique de la Cité. La proposition de loi fut refusée. En Principauté de Monaco, la liberté urbanistique tend à favoriser le développement économique mais il n'y a pas de législations relatives à la protection d'un patrimoine national.¹

Ainsi, rien ne protège la façade du Casino, l'opéra construit par Charles Garnier. La seule protection de ces bâtiments est sa notoriété qui rend ces bâtiments classés.

Effectivement, le patrimoine peut aussi appartenir à l'imaginaire collectif comme le Casino, les grandes fêtes, le luxe et la richesse en font partie. Le patrimoine de Monaco est le fruit d'un tissu d'institutions et d'évènements liés à des lieux mythiques qui ont toujours attiré un rayonnement international.

L'Hotel de Paris (fig. 10, 11) montre bien cette volonté de conserver certains bâtiments qui ont une valeur symbolique pour Monte-Carlo, mais ce n'est pas pour autant qu'il n'y a pas de rénovation, d'agrandissement de l'établissement. En 2014, un programme de rénovation, de restructuration et de surélévation a été mis en place pour l'Hôtel de Paris à Monte-Carlo pour offrir des suites plus grandes et créer une cour jardin au centre de l'hôtel et sur les toits. Tout va être détruit à l'intérieur mais la façade historique restera intacte et certains lieux seront maintenus comme le Hall d'entrée, la Cave, le Bar américain et la Salle Empire, le Louis XV et le Grill.

Un projet de restauration est aussi prévu pour le bâtiment de la **Banque UBS** (fig. 22), située en Avenue Grande Bretagne à Monte-Carlo. Le bâtiment sera vidé mais les façades vont rester.

Architecturalement, un autre élément qui caractérise Monaco, est l'aspect purement béton d'une grande partie de la ville. Cela n'est pas applicable à l'ensemble de la Principauté mais à quelques immeubles bâtis à la fin des années 1960 et 1970. A cette époque, le mode de laisser le béton presque à nu était novateur, par exemple le **Loews Monte-Carlo**. Dans les années 2000, la tendance a changé et a laissé la place au parement, à la dissimulation, voire à la simulation. Par exemple, l'hôtel de la S.B.M., le **Monte Carlo Bay** (fig. 24) construit au Larvotto. La technique de simulation est visible, sur les arches en béton furent plaqués des éléments de décoration, des feuilles de pierre, de bois, de marbre. Cela permet d'avoir l'aspect voulu pour un coût moindre dans des temps raisonnables.

La cohérence semble dominer au sein des constructions. Le style méditerranéen des grands palaces prédomine, et fut en partie lancé par le bâtiment du **Centre Cardio Thoracique** (fig. 23) en 1987.

Un élément qui est extrêmement important pour les choix urbanistiques pour Monaco est le circuit mis en place pour le **Grand Prix** (fig. 27). Le tracé est resté quasi identique depuis 1950 et fait preuve de permanence dans le temps. Depuis sa création, son existence est paradoxale, comme si la réflexion urbanistique de la ville ne peut pas le remettre en cause. Le circuit automobile urbain est temporaire et emprunte les rues et les virages serrés de Monaco dans le quartier de la Condamine et Monte-Carlo. Chaque année il y a le Grand Prix de Monaco et tous les deux ans le Grand Prix historique. Son tracé non permanent de 3.34 km est installé au cœur de la Monaco pour quelques jours. Il n'y

a eu que quelques transformations mineures qui ont été réalisées surtout pour des stands.

Un projet de complexe immobilier pour 2021 menace le Grand Prix de Monaco, le projet immobilier sur le site qui accueille la base logistique de la course gêne les organisateurs. Le projet est un immeuble d'habitation de 4000 m² et empièterait sur la zone qui accueille chaque année l'ensemble de l'espace télévision, et en cet espace il doit y avoir la place pour permettre aux immenses cars-régies de manœuvrer et de s'installer.

Comme pour ses bâtiments dont le patrimoine appartient à l'imaginaire collectif, Monaco sans Grand Prix est difficilement imaginable. Il sert de vitrine médiatique. On se rend compte qu'on ne peut pas toucher à certaines parties de la ville et que, dans certains quartiers on ne peut pas changer la disposition des routes car il pourrait avoir une grande influence sur l'économie du pays.

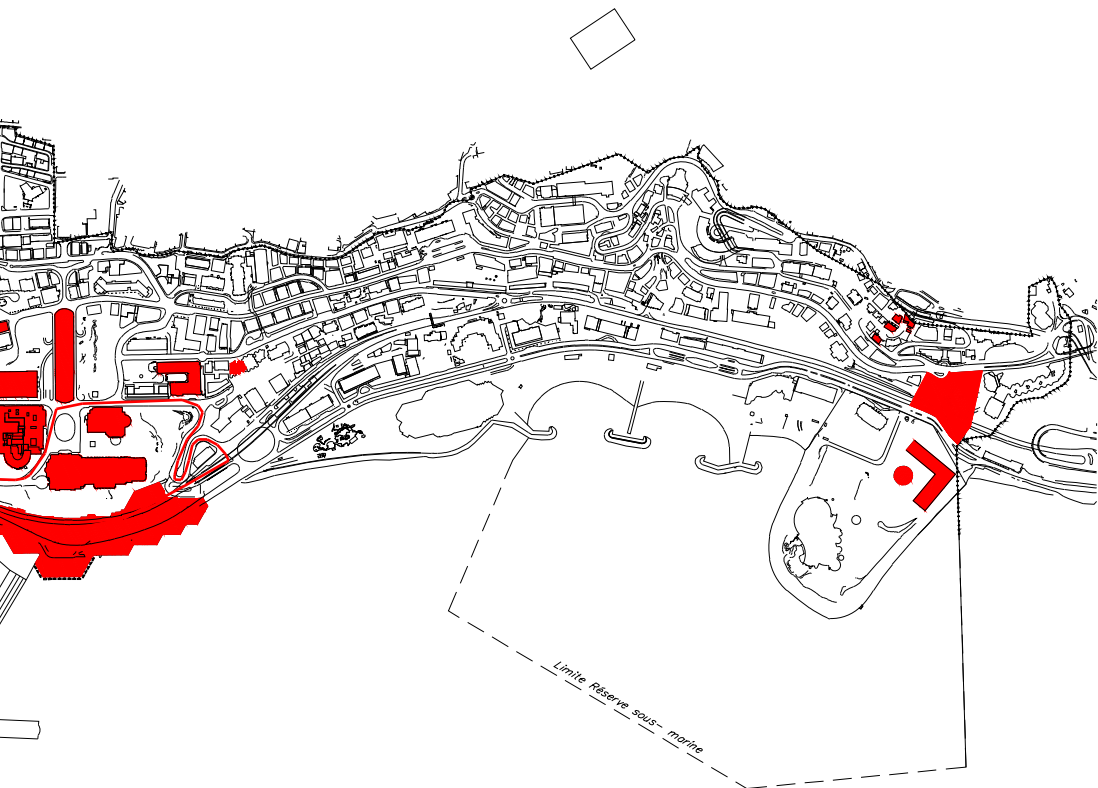
Il n'y a pas beaucoup de terrains disponibles à Monaco, mais s'il y en a, il est évident qu'ils vont être construits. Le dernier grand terrain constructible de la Principauté est en chantier pour y construire l'immeuble **Testimonio II** (fig. 25, 26) de 78m de haut. Il se situe entre le boulevard d'Italie et l'avenue Princesse Grace et la surface du terrain fait 9'595 m². Il accueillera 156 appartements domaniaux, une école, une crèche, des bureaux et un parking de 1000 places en 2019.

« *Les terrains pour réaliser des grandes opérations, à part l'Annonciade II, il n'y en a plus* » a constaté le ministre d'Etat en 2014.

¹ Il faut préciser qu'une Loi sur l'Environnement est actuellement en phase finale de préparation. Cette loi protégera le patrimoine, les animaux, la mer. En terme de patrimoine, certains bâtiments et monuments bénéficieront d'une protection légale et d'une gestion spécifique, à l'image des Bâtiments de France.



Rouge: le circuit du Grand Prix



CONCLUSION

A Monaco, la construction apparaît non durable, l'architecture, éphémère comme un décor qui se renouvelle lors des différentes représentations.

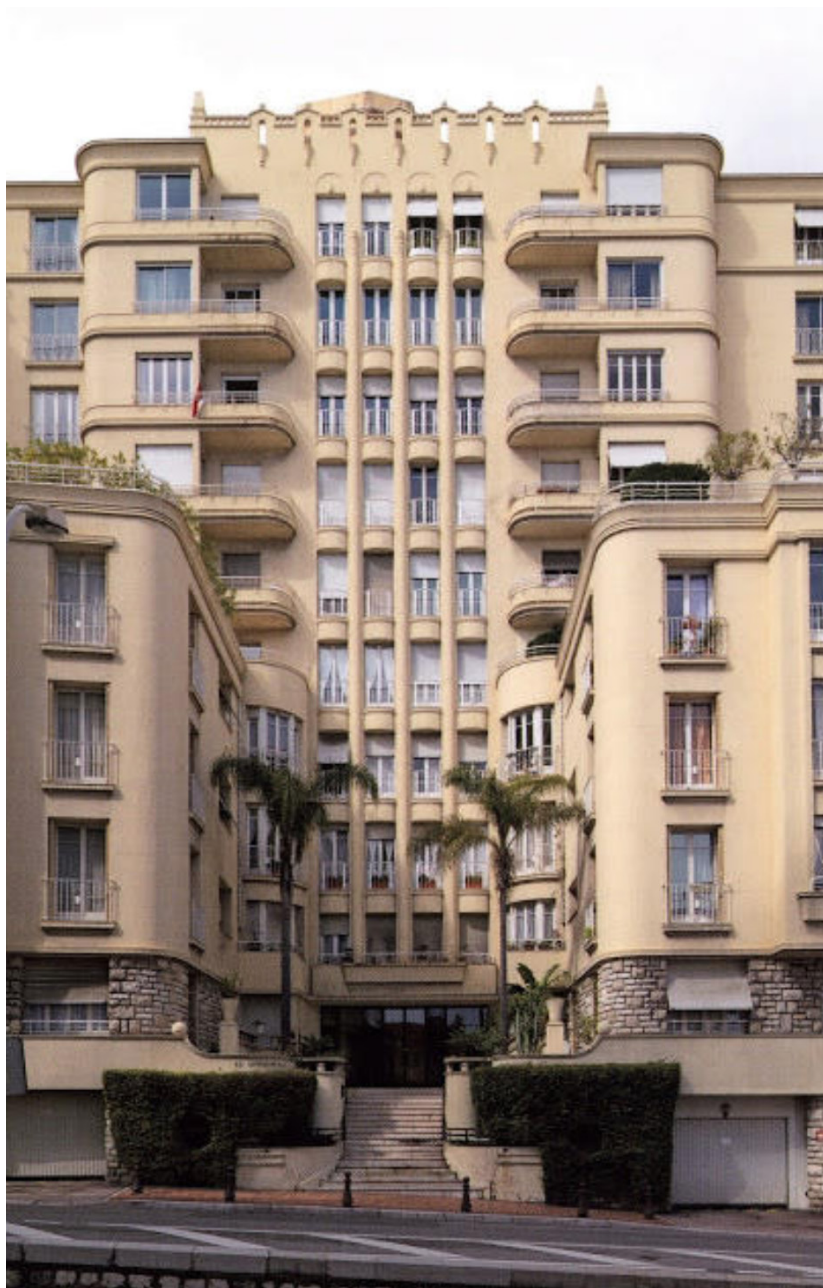
Une solution pour préserver certains bâtiments historiques sans devoir les démolir a été de conserver les façades existantes et de construire un nouveau bâtiment à l'arrière.

On se rend compte qu'à Monaco, un immeuble en béton des années 1970 peut facilement côtoyer une villa Belle Epoque. Il y a aussi peu de contraintes qui ont été instaurées en matière d'harmonisation des façades mais par exemple, il y a des codes de couleurs qui ont été mis en place pour chaque quartier. Il serait injuste de faire de Monaco une destructrice de patrimoine.

Tous les quartiers de la ville changent très rapidement, mais il y a le **Rocher** (fig. 28) qui est le seul à vouloir être conservé. C'est le symbole de la cité avec le Palais Princier et sa spécificité est l'ancienneté et la localisation. Ses caractéristiques sont l'étroitesse des rues comme la **Rue Basse**, la Strada Sottana, les voutes et les boutiques et les maisons ont toutes entre deux et trois étages, elles sont élevées sur le rez-de-chaussée et ont des escaliers abrupts pour accéder à l'entrée.

Monaco évolue continuellement, par des démolitions entières de quartiers ou par de petits changements par ci et par là, mais malgré cela reste reconnaissable.

Certains éléments de la ville fonctionnent comme des points phares et sont connus dans le monde entier. Ils font partie de l'imaginaire des touristes et des personnes qui connaissent cette ville. Ces éléments sont Monte-Carlo avec le Casino et l'Hotel de Paris et le Rocher avec le Palais Princier, le musée océanographique et les ruelles étroites.



03

03 | Immeuble de rapport, l'Observatoire Palace | P. Labbé, M. Médecin | 1938



04



05

04 | Immeuble de rapport, Le Victoria | Pierre Chiappori | 1949

05 | Immeuble de rapport, Les Rotondes | K. Arsenian, J. Notari | 1941



06

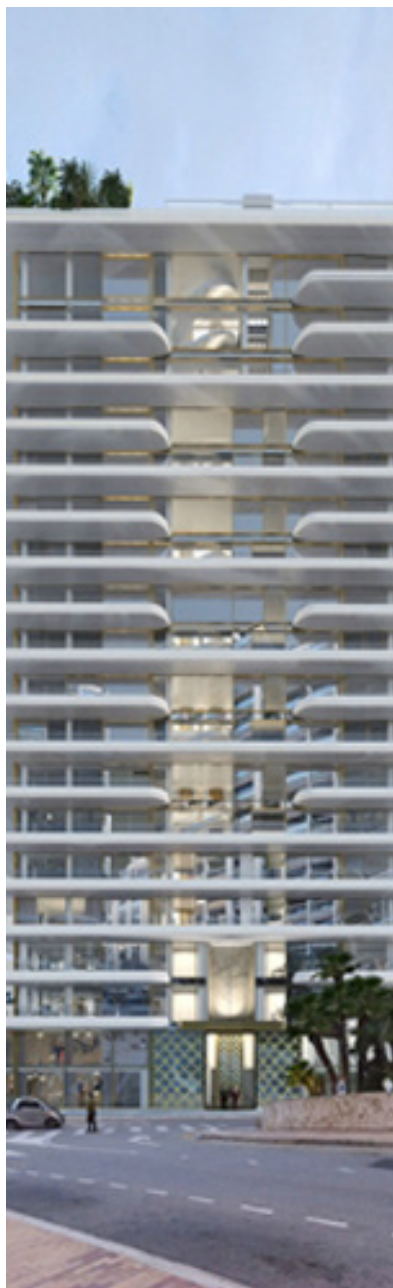


07

06 | Les Giroflées (avant) | 2010
07 | 26 Carré d'Or (avant) | 2013



08



09

08 | Les Giroflées (après) | J-M Wilmotte | en construction

09 | 26 Carré d'Or (après) | A. Giraldi et Humbert & Poyet | en construction



10



11

12



13



12 | Le Sporting d'hiver, place du Casino | 2013

13 | Le nouveau Sporting d'hiver | Rogers S.H. | en construction



14



15



16



17

16 | L'ancienne Gare de Monte Carlo | 1869

17 | Le Loews Monte-Carlo | 1971



18

19



20



21

20 | Concours à idées pour un immeuble de standing | Jean Nouvel | 2012

21 | Les Pavillons des Merveilles, les jardins des Boulingrins | R. Martinet | 2015



22

22 | Bâtiment de la banque UBS



23



24

23 | Le Centre Cardio thoracique | C-J Schmeltz | 1987

24 | L'hotel Monte-Carlo Bay | Vizzion Architects | 200



25



26



27



28

27 | Circuit du Grand Prix sur la place du Casino | 2010

28 | L'urbanisme du Rocher, le Palais Princier et le Musée Océanographique | 2010

BIBLIOGRAPHIE

Livres

Thomas Fouilleron, Histoire de Monaco, Direction de l'Éducation Nationale, de la Jeunesse et des Sports, Principauté de Monaco, 2010, 360 p.

Nathalie Rosticher Giordano, « Monacopolis, architecture, urban planning, and urbanisation in Monaco : projects and constructions, 1858-2012 », Monaco : Nouveau Musée National de Monaco, 659 S., Français, 2013

Frédéric Kappler, Monaco entre substitution et permanence, Monacopolis, 2013

Martin Etienne, les grands chantiers de la Principauté de Monaco sous le règne de Rainier III (1949-2005), Mémoire de maîtrise de géographie humaine et régionale, Université de Nancy 2, 2005

Articles

Raphael Brun, Il n'est pas exagéré de parler de pénurie (interview Jean-Michel Cucchi), Monaco Hebdo, nov 2016

Joëlle Deviras, Ida : vers un quartier de 600 logements ?, Monaco-matin, juillet 2015

"Grand Ida Un projet beau et rationnel", La Gazette immobilière de Monaco n°482, octobre 2014

Cedric Verany, Urbanisme : la principauté prend de la hauteur, Monaco-matin, juin 2015

Milena Radoman, Nouveau Sporting d'Hiver: c'est (presque) parti !, Monaco Hebdo n°484, octobre 2013

Noël METTEY, Sporting Demain les Boulingrins, La Gazette de Monaco n°487, mars 2015

Cedric Verany, Le gouvernement relance le projet Testimonio II, Monaco-matin, juillet 2014

Sources électroniques

Adrien Paredes, BTP, une situation préoccupante (Interview Mme

Marie-Pierre Gramaglia), Monaco Hebdo, juin 2014
<http://www.monacohebdo.mc/14408-btp-situation-preoccupante>

Raphael Brun, "l'idée essentielle c'est la cohérence", Monaco Hebdo, juillet 2016
<http://www.monacohebdo.mc/17455-lidee-essentielle-cest-coherence>

Raphael Brun, Logement, les élus mettent la pression, l'Observateur de Monaco, oct. 2013
<http://www.lobservateurdemonaco.mc/logement-les-elus-mettent-la-pression>

Sources des images

01 et 02 : <http://saintsulpice.unblog.fr/category/photographie-sulpicienne/photographies-de-la-france-dautrefois/>
03, 04, 05, de 18 à 20: Monacopolis
06, 07: Google Earth

14, 15: La Gazette de Monaco, <http://www.lagazettedemonaco.com/grand-ida-un-projet-beau-et-rationnel/>

08, 09, 26: <http://www.pss-archi.eu/immeubles/MC-98000-53288.html>
de 10 à 11 : <http://fr.hoteldeparismontecarlo.com>

16: Association Cartophile de Monaco, <http://www.cartophiles-monaco.com/exposition-1960-monaco-vu-du-ciel>

17: <http://www.fairmont.fr/monte-carlo/>

12, 13: <http://fr.montecarlolegend.com/la-troisieme-vie-du-sporting-dhiver/>

21: <http://www.batiactu.com/edito/des-boutiques-de-luxe-dans-des-pavillons-cocon-39810.php>

22: <http://www.artcotedazur.fr/actualite,109/exposition,110/le-nouveau-musee-national-de-monaco-presente,10743.html>

23: <http://www.ccm.mc>

24: <http://fr.montecarlobay.com>

25: <http://archives.monacomatin.mc/monaco/le-gouvernement-monegasque-relance-le-projet-testimonio-ii.1833549.html>

